

021_2024

Envoyé en préfecture le 21/06/2024

Reçu en préfecture le 21/06/2024

Publié le

ID : 076-267600047-20240619-021_2024-DE



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.
SÉANCE DU MERCREDI 19 JUIN 2024 À 18:00**

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 8

Nombre de votants : 11

Étaient présents :

Théo PEREZ Président, Jérôme ROBERT Vice-Président, Isabelle HERBERT Conseillère Municipale Déléguée, Jean-Marie LEGUILLON Conseiller Municipal, Frédéric ABRAHAM Conseiller Municipal, Annie LALLEMAND , Eric ALEXANDRE Représentant l'association Emergence(s), Dominique BERNARD

Étai(en)t absent(s) avec pouvoir(s) :

Margaux VANTHOURNOUT Adjointe au Maire, Isabelle SAINT BONNET Conseillère Municipale, Marie-Laure RIVALS , Julien TRIQUET Représentant l'association Trisomie 21

Étaient absents excusés :

Yannick OLIVERI-DUPOUIS Conseillère Municipale Déléguée, François MORELLE Représentant l'association AEI, Jean-Louis FOURNIER Représentant l'UDAF

Secrétaire de séance : ISABELLE HERBERT

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA BANQUE ALIMENTAIRE - AUTORISATION DE SIGNATURE

Rapporteur : Théo PEREZ

Avec l'appui de ses bénévoles, le CCAS assure chaque semaine une distribution alimentaire au bénéfice des foyers bois-guillaumais en difficulté.

Les denrées alimentaires sont acheminées par les services de la Ville au départ de l'entrepôt de la Banque Alimentaire de Rouen et sa Région. Celle-ci prospecte et collecte des produits auprès de la grande distribution, de l'industrie agroalimentaire, des producteurs et du grand public. Pour compléter les dons de produits collectés et pour offrir une distribution de qualité et équilibrée, la Banque Alimentaire accroît ses sources d'approvisionnement en procédant à des achats et/ou en développant des partenariats locaux pour répondre autant que possible aux demandes spécifiques de ses partenaires. La Banque Alimentaire ne distribue que ce dont elle dispose, avec un objectif de se rapprocher des recommandations nutritionnelles spécifiques à l'aide alimentaire.

La Banque Alimentaire propose en outre l'accompagnement des services qui assurent l'aide alimentaire, des programmes de prévention et de formation et demande l'utilisation du logiciel de gestion des stocks « Ticadi ». Ce logiciel est mis à disposition gratuitement au CCAS.

Compte tenu de l'arrivée à échéance de la précédente convention, il convient désormais d'en signer une nouvelle, précisant les obligations de l'un et l'autre organisme.

Il est donc proposé d'ADOPTER LA DELIBERATION SUIVANTE :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu les courriers de la Banque Alimentaire dénonçant la précédent convention,

Vu la nouvelle convention formalisant l'utilisation du logiciel « Ticadi »,

Considérant la nécessité de poursuivre la distribution alimentaire au profit des foyers précaires de la commune,

Considérant que la signature d'une convention entre le CCAS et la Banque Alimentaire de Rouen et sa Région permet l'acheminement quotidien de denrées redistribuées aux bois-guillaumais,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention le CCAS et la Banque Alimentaire présenté en annexe,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention passée avec la la Banque Alimentaire de Rouen et sa Région sur la base du modèle susvisé, ainsi que ses éventuels avenants ;

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes dispositions nécessaires à l'application de la présente.

ADOpte A L'UNANIMITÉ

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 SANS PARTICIPATION : 1

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Théo PEREZ

Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S

Bordereau de signature

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA BANQUE ALIMENTAIRE - AUTORISATION DE SIGNATURE

Signataire	Date	Annotation
Application Webdelib CCAS, Application webdelib CCAS	19/06/2024	Action : Visa
Theo Perez, PRESIDENT CCAS	21/06/2024	Action : Signature  Certificat au nom de <u>Theo PEREZ</u> (maire , COMMUNE DE BOIS GUILLAUME) , émis par <u>ChamberSign France CA3</u> <u>NG Qualified eID</u> , valide du 05 juil. 2023 à 13:51 au 05 juil. 2026 à 13:51.
		Action : Fin de circuit

Dossier de type : ACTES CCAS // Délibération CCAS